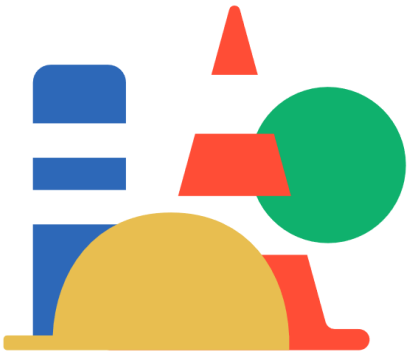
Mon chantier+sûr

Service déconcentré -

Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes / SGAR Auvergne-Rhône-Alpes -

2021



La Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vous propose un guide pratique pour mener un chantier en toute sécurité, avec des onglets facilement manipulables, adapté à une utilisation sur site et au bureau, ce guide vous apporte des réponses aux questions pratiques posées sur un chantier
Qualité de vie et conditions de travail
Auvergne-Rhône-Alpes
Interministériel

Description du projet

La solution : Mon Chantier+Sûr

Une action construite autour d'une démarche à trois étages.

Un guide pratique MonChantier+Sûr organisé autour de cas d'usage

Ce guide est destiné à être diffusé à l'ensemble des gestionnaires de sites confrontés à des situations de chantiers. Le parc de l'État compte près de 12000 sites en Auvergne-Rhône-Alpes, dont 1500 sites tertiaires.
La diffusion du guide est estimée à 2000 exemplaires pour couvrir tous les services concernés, sachant que l'objectif est que chaque agent (logisticien, conducteur de travaux, secrétaire général...) dispose d'un exemplaire. Le format de « poche » du document et sa durabilité (pages plastifiées) doivent en faire un outil du quotidien pour ces agents.
Ce guide devra être régulièrement mis à jour au fil des évolutions réglementaires et des compléments à apporter (mise à jour annuelle a priori). Les fiches modifiées feront l'objet d'une diffusion générale à tous les services qui pourront imprimer les nouvelles pages et les insérer dans leur document (la reliure du guide est prévue pour permettre l'ajout et le retrait de pages grâce à une accroche vissée dans le coin supérieur gauche).

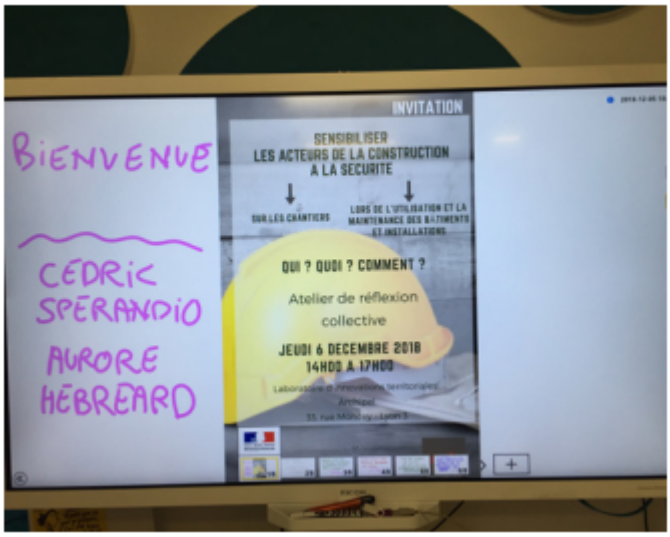
Une campagne d'information à plusieurs niveaux

Au-delà de la diffusion du guide à tous gestionnaires de sites de l'État de la région qui sera assurée par la voie des directeurs d'établissement, il est prévu de sensibiliser les différents niveaux de la chaîne de décision en les conviant à une convention annuelle sur la sécurité sur les chantiers destinée aux directeurs d'établissements visant à les responsabiliser et à faire prendre conscience des risques existant sur leurs sites.
Dans un second temps, cette démarche pourra être étendue au opérateurs de l'État et aux collectivités territoriales intéressées.

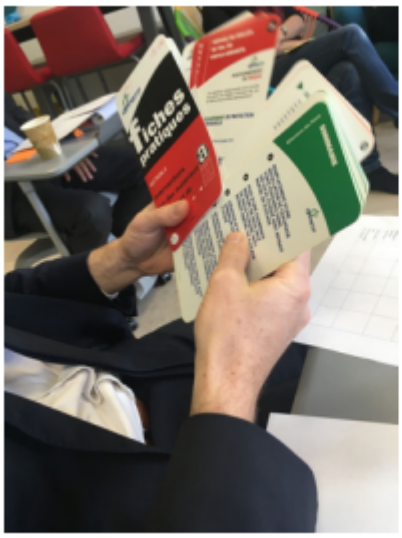
Une offre de formation adaptée

Dès la communication du guide, le préfet de région pourra inviter chaque gestionnaire de site à s'inscrire dans un cursus de formations (existantes ou nouvelles) lui permettant d'approfondir le sujet de la prévention des risques et de professionnaliser ses pratiques







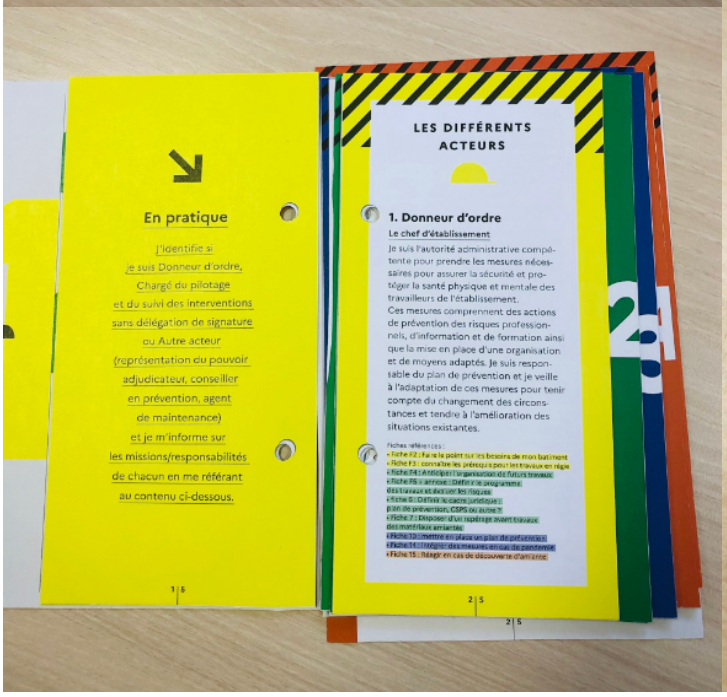


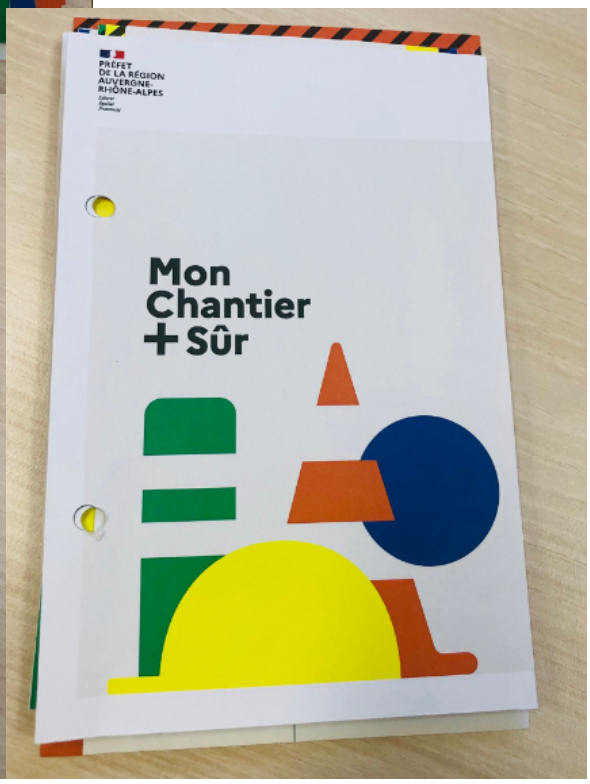
Objectifs et finalités

Les enjeux de la démarche mon chantier+sûr sont donc multiples :
Préserver les agents publics, qu'ils soient en charge des travaux ou occupants des sites, potentiellement exposés à des risques bâtimentaires.
Préserver les intervenants extérieurs des risques bâtimentaires, qu'il s'agisse d'entreprises de second œuvre, de mainteneur des installations techniques, de diagnostiqueurs ou de prestataires de service (nettoyage, espaces verts...).
Donner aux directeurs d'établissements et maîtres d'ouvrages publics des opérations, la possiblité de connaître leurs responsabilités vis-à-vis de la prévention des risques
Proposer aux gestionnaires locaux, souvent isolés face à la découverte d'une risque de chantier, des clés de compréhension et d'action pour réagir en situation d'urgence.

Un guide opérationnel.


Mon
Chantier
+Sûr
1
j'ai
besoin
de
Connaître
mon rôle
2 | 5


En pratique
J'identifie si
je suis Donneur d'ordre,
Chargé du pilotage
et du suivi des interventions
sans délégation de signature
ou Autre acteur
(représentation du pouvoir
adjudicateur, conseiller
en prévention, agent
de maintenance)
et je m'informe sur
les missions/responsabilités
de chacun en me référant
au contenu ci-dessous.
1 | 5
LES DIFFÉRENTS
ACTEURS
1. Donneur d'ordre
Le chef d'établissement
Je suis l'autorité administrative compétente pour prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement.
Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Je suis responsable du plan de prévention et je veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.
2 | 5
2 | 5


PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Mon
Chantier
+Sûr